

THEME 1 : ECLAIRER UN PARADOXE

Pourquoi la meilleure réussite des femmes dans le système éducatif ne supprime-t-elle pas les inégalités salariales hommes/femmes sur le marché du travail ?

Rappel :

Définitions :

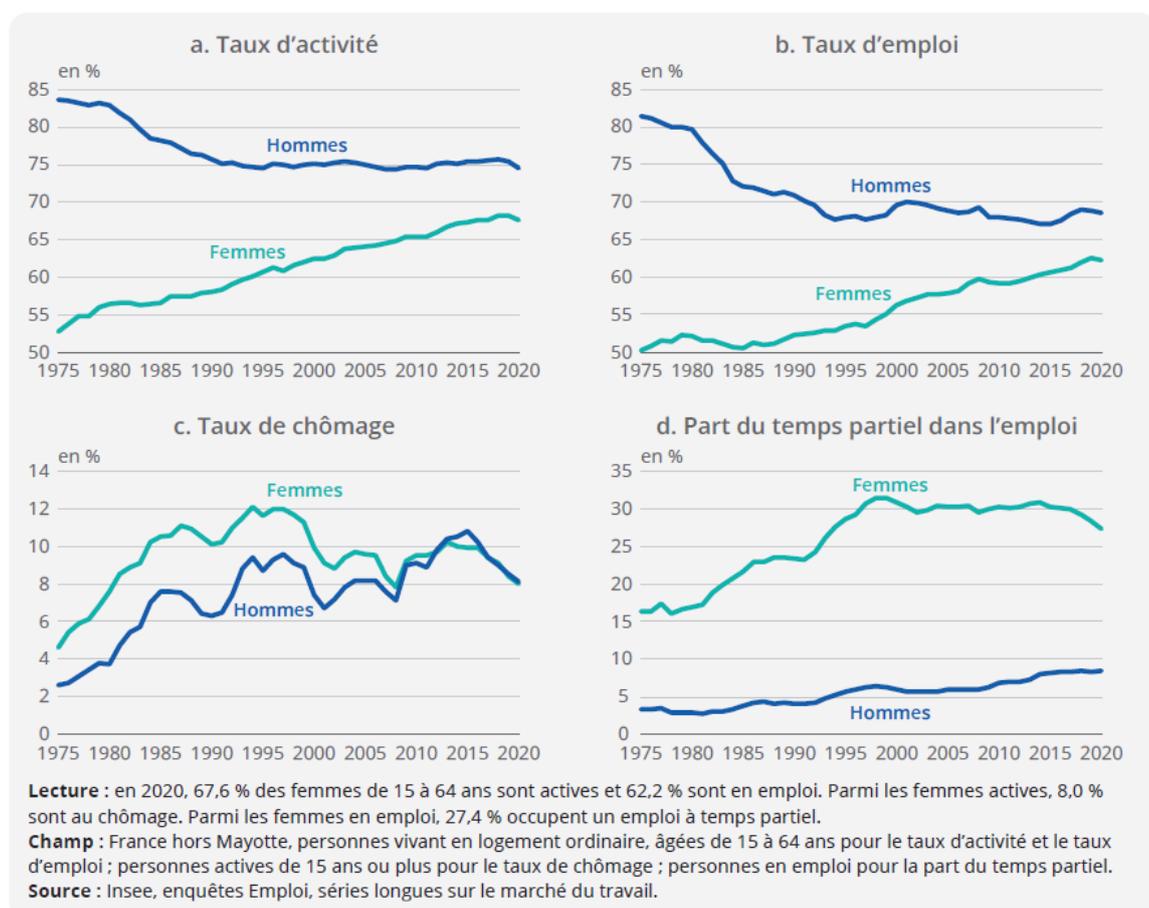
- Le taux d'activité est le rapport des actifs (actifs occupés et chômeurs) / population de 15 à 64 ans.
- Le taux de chômage est le rapport chômeurs / actifs (occupés et chômeurs).
- Le taux d'emploi est le rapport actifs occupés / population en âge de travailler

L'Enquête emploi applique les conventions du BIT (bureau international du Travail, dépendant de l'ONU).

Pour être considéré comme chômeur il faut remplir trois conditions

- être dépourvu d'emploi pendant la semaine de l'enquête (appelée semaine de référence). Il ne faut pas avoir travaillé, même une heure.
- être disponible pour travailler dans un délai de 15 jours, porté à 2 mois en cas de maladie.
- chercher un emploi rémunéré : avoir réalisé au moins un acte de recherche d'emploi pendant le mois précédent l'enquête (ex : envoi de CV), ou avoir déjà trouvé un emploi qui commence ultérieurement.

Document 1. Taux d'activité, d'emploi, de chômage et part des actifs occupés à temps partiel selon le sexe.



Insee Références , Femmes et hommes, l'égalité en question, Édition 2022.

Document 2. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2019 (en %)

	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	7,7	9,9	10,4	11,9	15,2	16,7	23,9	21,9
Brevet des collèges	3,5	4,3	3,3	3,4	4,3	4,1	8,9	6,3
CAP, BEP ou équivalent	16,2	19,6	16,3	22,3	26,2	32,2	27,1	36,2
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	20,4	22,7	20,3	20,5	17,4	15,0	15,1	11,8
Diplôme du supérieur court (niveau bac + 2)	14,3	13,2	20,3	16,3	16,9	13,4	12,6	9,6
Diplôme du supérieur long (supérieur à bac + 2)	37,9	30,3	29,4	25,6	20,0	18,6	12,4	14,2
Ensemble	100,0							
Part de bacheliers ou plus	72,6	66,2	70,0	62,4	54,3	47,0	40,1	35,6
Part de diplômés du supérieur	52,2	43,5	49,7	41,9	36,9	32,0	25,0	23,8

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.

Note : depuis 2014, le champ de l'Enquête Emploi en Continu est étendu à la Réunion, la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique. Les résultats sont donc à partir de cette date au niveau France hors Mayotte.

Insee, Enquête Emploi 2019.

Document 3. Ecart de revenu salarial.

en %

	Écarts relatifs		
	Revenu salarial	Salaire en EQTP ¹	Volume de travail
Ensemble	22,3	16,1	7,6
Âge²			
Moins de 25 ans	19,2	6,7	13,5
25-39 ans	19,4	11,6	8,9
40-49 ans	23,1	17,7	6,6
50-54 ans	26,4	20,9	7,1
55 ans ou plus	27,2	23,8	5,7
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres ³	20,6	19,1	2,6
Professions intermédiaires	16,4	11,3	5,8
Employés	9,2	8,7	0,6
Ouvriers	30,5	14,6	18,6
Secteur			
Secteur privé et entreprises publiques	25,7	16,6	10,9
Fonction publique	15,7	14,3	3,4

1 Le salaire net annuel moyen en EQTP est calculé sur les salariés dont le volume de travail en équivalent temps plein est disponible.

2 Les statistiques par tranches d'âge sont calculées sur le sous-échantillon du panel pour lequel les poids des générations sont représentatifs de ceux observés dans la population salariée en 2019.

3 Y compris chefs d'entreprises salariés.

Lecture : en 2019, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 22,3 % à celui des hommes.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis et stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

Insee Références, Femmes et hommes, l'égalité en question, Édition 2022.

Document 4. Ecarts de rémunération et de temps de travail moyens entre femmes et hommes.

1 Écarts de rémunération et de temps de travail moyens entre femmes et hommes en 2017

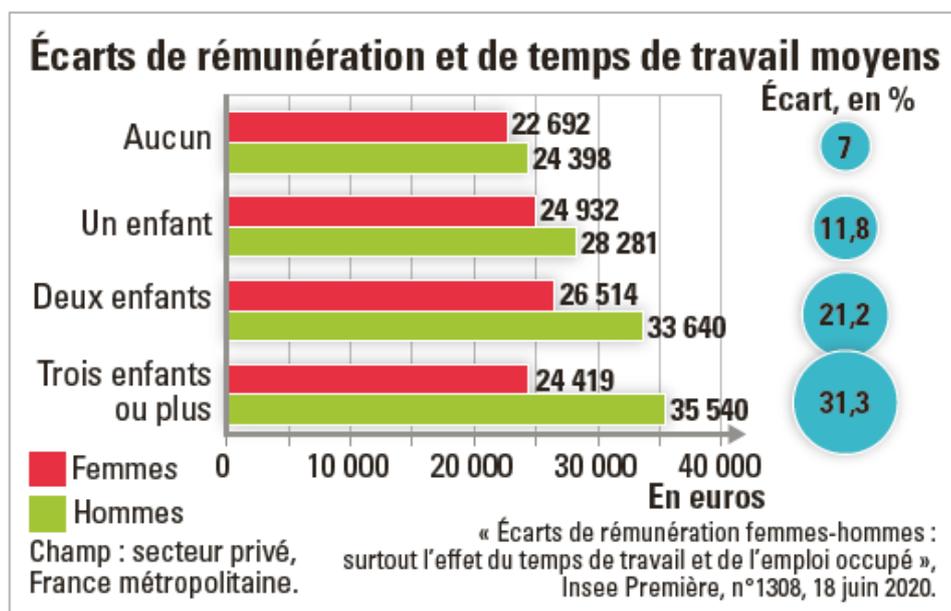
	Revenu salarial net			Salaires net en EQTP			Volume de travail		
	Femmes en euros	Hommes	Écart en %	Femmes en euros	Hommes	Écart en %	Femmes en EQTP	Hommes	Écart en %
Diplôme									
Inférieur au Bac	13 056	18 872	30,8	20 051	23 809	15,8	0,65	0,79	17,9
Bac à Bac + 2	18 686	25 501	26,7	24 341	29 547	17,6	0,77	0,86	11,1
Bac + 3 ou plus	29 080	45 798	36,5	35 896	50 851	29,4	0,81	0,90	10,1
Expérience professionnelle									
Moins de 5 ans	8 043	9 824	18,1	18 770	20 047	6,4	0,43	0,49	12,6
5 à 10 ans	14 464	18 541	22,0	21 735	24 095	9,8	0,67	0,77	13,5
10 à 20 ans	18 619	24 823	25,0	24 966	28 992	13,9	0,75	0,86	12,9
20 à 30 ans	21 823	30 285	27,9	27 368	33 757	18,9	0,80	0,90	11,1
30 ans ou plus	22 205	31 455	29,4	28 563	36 473	21,7	0,78	0,86	9,9
Nombre d'enfants									
Aucun enfant	13 613	16 618	18,1	22 692	24 398	7,0	0,60	0,68	11,9
Un enfant	17 751	23 402	24,1	24 932	28 281	11,8	0,71	0,83	14,0
Deux enfants	19 948	29 482	32,3	26 514	33 640	21,2	0,75	0,88	14,2
Trois enfants ou plus	15 662	29 824	47,5	24 419	35 540	31,3	0,64	0,84	23,6
Âge du plus jeune enfant (parents uniquement)									
Moins de 3 ans	14 749	22 546	34,6	24 306	27 388	11,3	0,61	0,82	26,3
3 à 16 ans	19 169	29 080	34,1	25 592	33 034	22,5	0,75	0,88	14,9
Plus de 16 ans	19 299	30 214	36,1	26 175	36 143	27,6	0,74	0,84	11,8
Ensemble	16 299	22 793	28,5	24 467	29 394	16,8	0,67	0,78	14,1

Lecture : en 2017, les femmes salariées du privé gagnent en moyenne 16,8 % de moins que les hommes en EQTP.

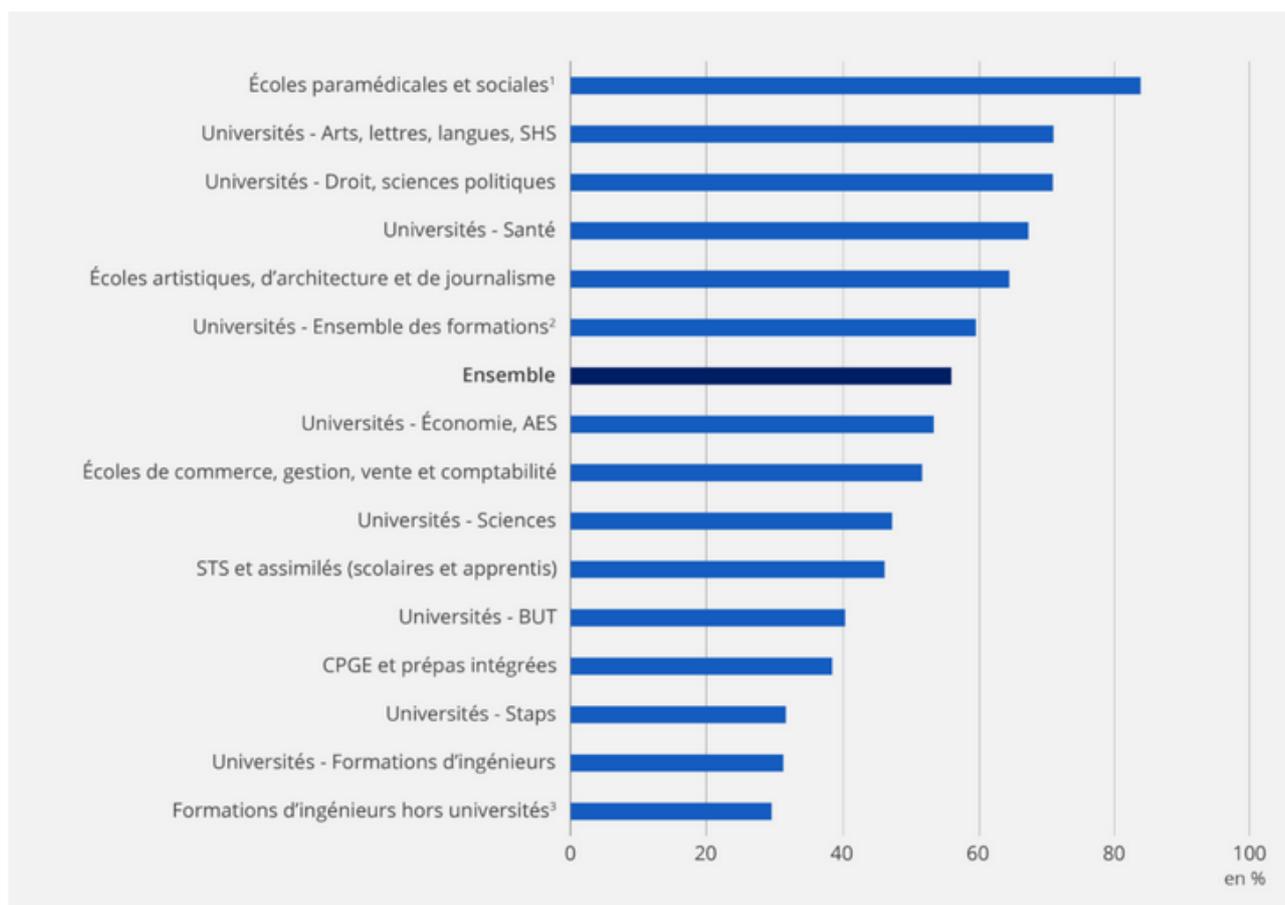
Champ : postes du secteur privé, France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires, hors agriculture, hors salariés des particuliers.

Source : Insee, panel tous salariés.

« Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première*, no1803, 18 juin 2020.



Document 5. Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur en 2023-2024



1. Données 2022 reconduites en 2023.

2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets depuis 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

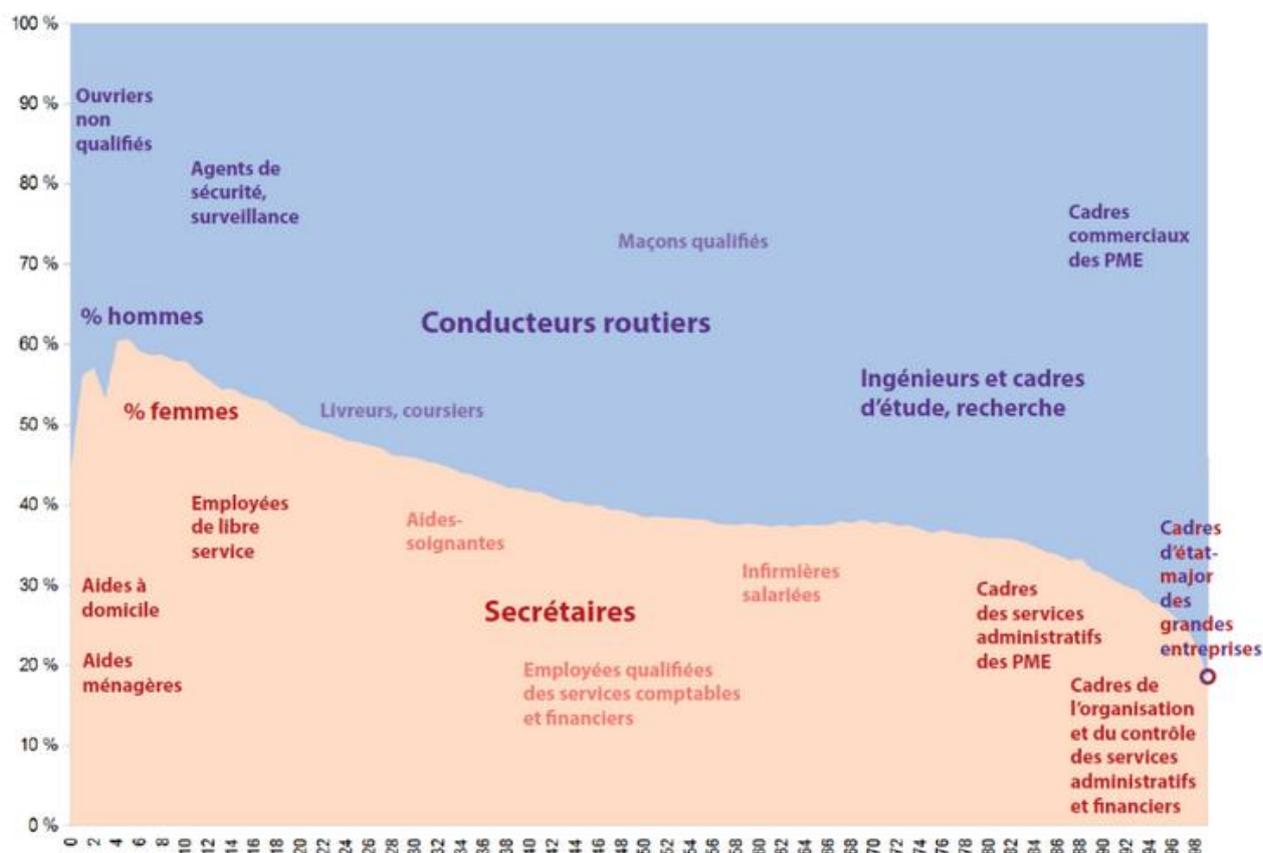
3. Y compris en partenariat.

Lecture : en 2023-2024, 67 % des étudiants en formation de santé à l'Université sont des femmes.

Champ : France.

Sources : Mesri-Sies, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes sur les établissements d'enseignement supérieur ; enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé et des Affaires sociales et de la Culture.

Document 6. Proportions de femmes parmi les salariés et professions les plus représentées, selon le niveau de salaire



Lecture : si on ordonne les emplois (des femmes et des hommes) sur une même échelle de 0 à 100, du moins (0) au mieux rémunéré (100), il y a 60 % de femmes et 40 % d'hommes au 5^e échelon sur 100 (5^e centile), 27 % de femmes et 73 % d'hommes au 95^e centile. La profession la plus représentée en dessous du 10^e centile est « Aides à domicile » (PCS 563b) pour les femmes, « Ouvriers non qualifiés de type industriel » (676^e) pour les hommes. Au-dessus du 99^e centile, où les femmes n'occupent que 18 % des emplois, la profession la plus représentée est « Cadres d'état-major des grandes entreprises » pour les femmes comme pour les hommes.

Champ : France, salariés du secteur privé, hors apprentis, stagiaires, et salariés des particuliers.

Source : Insee (déclaration annuelle de données sociales, DADS 2016).

Document 7. Proportion de femmes parmi les élus locaux, nationaux et européens (en %).

Élus	Date de la dernière élection	À la dernière élection	À la dernière élection avant la loi de 2001
Conseillères municipales	2014	40,3	21,7
	2021	42,5	
Maires Part des femmes-maires dans les communes de plus de 1000 habitants	2014	16	7,5
	2021	19,8	
	2021	18,8	
Conseillères régionales -présidents de conseils régionaux	2015	47,8	27,5
	2015	16,7	
	2021	31,6	
Députées	2017	38,7	10,9 (1996 : 6%)
	2022	37,3	
	2024	36,4	
Sénatrices	2017	33,3	5,9 (1989 : 3,1%)
	2023	36,2	
Députées européennes représentant la France	2014	43,2	40,2
	2019	44,4	

Observatoire de la parité jusqu'en 2013 puis haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Document 8. Evolution des temps sociaux au cours d'une journée moyenne entre 1986 et 2010 (en heures et en minutes).

	en heures et minutes								
	Femmes			Hommes			Ensemble		
	1986	1999	2010	1986	1999	2010	1986	1999	2010
Temps physiologique	11 h 25	11 h 33	11 h 36	11 h 12	11 h 16	11 h 17	11 h 18	11 h 24	11 h 26
Travail, études, formation (y c. trajets)	3 h 16	3 h 27	3 h 31	5 h 47	5 h 30	5 h 15	4 h 30	4 h 28	4 h 22
Temps domestique	5 h 07	4 h 36	4 h 01	2 h 07	2 h 13	2 h 13	3 h 39	3 h 25	3 h 07
Ménage, courses	4 h 10	3 h 40	3 h 01	1 h 10	1 h 15	1 h 17	2 h 42	2 h 28	2 h 10
Soins aux enfants	0 h 42	0 h 38	0 h 45	0 h 10	0 h 11	0 h 19	0 h 26	0 h 25	0 h 32
Jardinage, bricolage	0 h 15	0 h 18	0 h 15	0 h 47	0 h 47	0 h 37	0 h 31	0 h 32	0 h 25
Temps libre	3 h 28	3 h 46	3 h 58	4 h 09	4 h 25	4 h 28	3 h 48	4 h 06	4 h 13
Trajet	0 h 44	0 h 38	0 h 55	0 h 45	0 h 36	0 h 48	0 h 45	0 h 37	0 h 51
Ensemble	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans à 60 ans, hors étudiants et retraités.

Lecture : en 2010, les personnes d'âge actif passent en moyenne 11 h 26 par jour à dormir, manger et se préparer.

Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1986, 1999 et 2010.

Document 9. Innovation et genre.

Texte 1

Indépendamment de tout facteur financier, la sociologie des innovateurs joue aussi un rôle structurant pour les innovations qui arrivent sur le marché. A tel point que certains consommateurs ou salariés sont des laissés-pour-compte de l'innovation.

Les innovateurs, notamment les entrepreneurs, sont engagés dans des activités commerciales qui devraient être guidées par la rationalité économique. C'est effectivement le cas, mais les innovateurs sont avant tout des personnes ancrées dans leur société et leur environnement familial, avec une trajectoire de vie qui a défini leurs idées, leurs goûts, leurs aspirations et leurs rêves.

L'histoire regorge d'exemples qui montrent que de grandes innovations sont indubitablement liées à l'identité sociale et au vécu de leur créateur. Au début du XIXe siècle, Louis Braille invente un nouveau système d'écriture à l'usage des personnes aveugles et malvoyantes (...) C'est à tout juste 18 ans que Louis Braille met au point un système révolutionnaire, rendant plus compactes et flexibles, les techniques antérieures. Braille était lui-même frappé de cécité depuis l'âge de 5 ans. (...) Tout porte à croire qu'aucune innovation comparable n'aurait émané d'un inventeur n'ayant pas lui-même connu la cécité.

Autre exemple : l'invention du lave-vaisselle aux Etats-Unis. Nous sommes à la fin du XIXe siècle et Josephine Cochrane, une américaine aisée, aime recevoir. Son personnel s'occupe de laver la vaisselle, mais ne cesse d'ébrécher les plats. La maîtresse n'a qu'une idée en tête : confier cette tâche à une machine. Selon la légende, elle se serait exclamée : « Si personne ne veut inventer de machine à laver la vaisselle, je le ferai moi-même ! ». Bien que n'ayant pas de formation technique, elle recrute une équipe et, après quelques difficultés, dépose un brevet pour son lave vaisselle, qui lui vaudra un prix à l'exposition universelle de 1893. (...) Elle avait de qui tenir : son arrière-grand-père, John Fitch, fut le concepteur du premier bateau à vapeur enregistré aux Etats-Unis.

En somme, l'idée innovante ou entrepreneuriale naît souvent en faisant directement l'expérience d'un besoin ou d'un problème à résoudre. Si ceux qui innovent ne sont pas représentatifs de la société dans son ensemble – c'est-à-dire de ses problèmes et aspirations -, les innovations sont biaisées en faveur d'une minorité, celle des privilégiés qui innovent.

Pour mieux saisir l'importance du problème, décomposons-le en deux étapes. Première étape : quelle est la sociologie des innovateurs ? Quelques cas emblématiques portent à croire que les innovateurs sont généralement issus de milieux socio-économiques privilégiés. Par exemple, le père d'Elon Musk aurait été le détenteur d'une mine d'émeraude.

Des travaux statistiques récents permettent de mesurer précisément les origines des innovateurs, en retenant plusieurs définitions de l'innovation – entrepreneurs, détenteurs de brevets ou encore chercheurs – et en analysant plusieurs pays *a priori* très différents, comme les Etats-Unis et la France. Quels que soient les définitions retenus et le pays considéré, le constat est le même : la probabilité d'innover est fortement conditionnée par le milieu social et familial.

Sur le panel 3(a), aux Etats-Unis, les individus dont les parents sont dans le top 1% de la distribution des revenus ont une probabilité dix fois plus élevée de devenir innovateurs (ici mesurée par l'obtention d'un brevet), comparés à ceux dont les parents sont en dessous de la médiane du revenu. Dans le même ordre d'idées, les populations afro-américaines et hispaniques ont trois fois moins de chances de devenir innovatrices, comparées aux Blancs non hispaniques. Il n'y a donc pas d'innovateur *self made* : le milieu social joue à plein.

Le genre conditionne également la probabilité d'innover : 83% des inventeurs détenteurs de brevets aux Etats-Unis en 2019 étaient des hommes. La part des femmes augmente certes au cours du temps : elles n'étaient que 4,5% en 1976. Mais à ce rythme, il faudra encore cent treize ans avant d'atteindre la parité ! (...) La situation est aussi préoccupante en France qu'aux Etats-Unis.

Si les femmes et les minorités et les individus issus de familles modestes sont l'exception parmi les innovateurs, quelles sont les conséquences pour les dynamiques d'innovation ? C'est la deuxième étape de notre raisonnement : analyser s'il existe des différences systématiques en termes de produits ou d'emplois créés selon l'identité sociale ou le milieu socio-économique de l'innovateur. (...) Les plus grandes innovations des dernières décennies – par exemple Internet, le smartphone, les plateformes de l'économie collaborative ou même ChatGPT – semblent cibler tous les consommateurs. (...)

Mais si l'on observe les innovations incrémentales (...): les innovateurs se tournent vers des consommateurs qui leur ressemblent et, en sus, embauchent des salariés qui leur ressemblent (...) Prenons le cas d'une innovation emblématique de ces dernières années : les applications pour smartphones aux Etats-Unis. Lorsque le créateur de l'application est une femme, l'usage de l'application par des femmes est 30% plus élevé que lorsque le créateur est un homme. (...) Plus l'innovateur est issu d'une famille aisée, plus il aura tendance à exercer ses activités dans des secteurs ciblés sur les ménages aisés, par exemple, les *fintech* pour les gros patrimoines, plutôt que dans des marchés de masse comme la grande distribution. (...) Ce processus détermine les priorités de nos efforts collectifs d'innovation (...).

Le portrait-robot de l'innovateur : un homme blanc d'âge mûr, issu d'un milieu social favorisé, et qui ne partage pas toujours les idéaux du reste de la population¹.

¹ En matière de transition écologique, par exemple, les femmes ont un taux de brevets « verts » près de trois fois supérieur à celui des hommes.

Xavier Jaravel, *Marie Curie habite dans le Morbihan. Démocratiser l'innovation*, 2023.

1. Calibration des effets de politiques d'« innovation par tous » sur la croissance

Politique publique simulée	Part des femmes parmi les innovateurs (en %)	Taux de croissance annuel de la productivité (en %)
Statu quo	12	0,90
30 % de hausse du nombre d'innovatrices parmi les femmes du top 0,05 %	15	1,07
Sensibilisation complète de toutes les femmes	50	1,54

Source : Feng J., X. Jaravel et É. Richard (2022) : « Pour une stratégie nationale d'innovation par tous », *Focus du CAE*, n° 089-2022, septembre.

Explication du titre de l'ouvrage : L'auteur souligne que le Morbihan, zone de tourisme et d'activités agricoles, est le département avec le plus faible taux d'enfants appelés à devenir ingénieurs, chercheurs ou titulaires d'une thèse. Le taux le plus élevé se trouve dans les Alpes-Maritimes, autour de la technopole de Sophia Antipolis. On trouve plus d'innovateurs autour d'écosystèmes d'innovation et de recherche (comme autour de Grenoble dans des start-up microélectroniques). Par ailleurs, à partir d'une étude menée aux Etats-Unis sur le lien entre mathématiques et dépôts de brevets, l'auteur montre que les résultats scolaires sont un bon prédicteur de chances de déposer un brevet...mais uniquement parmi les garçons de milieu favorisé. Etre meilleur que la moyenne en mathématiques ne sert à rien pour l'innovation des filles ou des plus modestes. Même parmi les étudiants des universités les plus sélectives, par exemple le MIT, la propension à innover reste conditionnée par le milieu et par le genre.

Texte 2

Voilà une dimension négligée de tous les débats sur l'inflation et les inégalités sociales et de genre : en moyenne, les biens et les produits consommés plutôt par les hommes et les classes aisées sont relativement moins chers que ceux consommés par les femmes et les classes sociales défavorisées. Cela semble a priori incongru, mais l'argument, brillamment décrit dans un article d'Elias Einiö, de Josh Feng et de Xavier Jaravel (« Social Push and the Direction of Innovation », London School of Economics, Mimeo, octobre 2023), est pourtant simple.

En économie, la concurrence fait baisser les prix. La concurrence sur le marché des biens provient des innovations et de la création d'entreprise, elle-même facilitée par la finance et le capital-risque. Or, les inventeurs, innovateurs, entrepreneurs, start-uppeurs et autres capital-risqueurs sont en majorité des hommes. De milieu social favorisé. Et que font les hommes riches ? Ils inventent des produits pour les autres hommes riches, faisant ainsi baisser les prix de ces produits, et creusant les inégalités à la consommation avec les femmes et les milieux moins favorisés.

Pour prouver cela, Einiö, Feng et Jaravel ont rassemblé des données extrêmement détaillées provenant des Etats-Unis et de la Finlande sur les paniers de consommation par genre et par niveau de revenu, qu'ils ont combinées à des données sur le genre et l'origine sociale des innovateurs et des entrepreneurs. Ils montrent ainsi que les inventrices et les entrepreneuses inventent et commercialisent des produits principalement consommés par des femmes, dans une proportion qui est restée stable depuis des décennies.

Concurrence féroce pour les biens masculins

Il en va de même si l'on considère le milieu social des inventeurs et des consommateurs. Or, les femmes ne représentent que 12 % des inventeurs aux Etats-Unis (et encore moins en Finlande, 7,8 %), environ 30 % des entrepreneurs, et entre 4 % et 6 % des capital-risqueurs.

La conséquence logique est que la compétition est beaucoup plus féroce pour les biens masculins, dont elle fait baisser les prix.

Ainsi, les auteurs estiment que l'écart moyen du coût de la vie entre les femmes et les hommes est de 18,7 %, soit à peu près autant que l'écart moyen des salaires femmes-hommes ! Grâce à l'effet combiné de leurs salaires plus élevés et des prix plus faibles à la consommation, les hommes consomment plus que les femmes, à hauteur de 43 %. Ils ont aussi accès à plus de biens et de services qui répondent à leurs besoins particuliers, ce que les auteurs montrent avec l'exemple des applications pour appareils mobiles. Selon les calculs des auteurs, ces inégalités de consommation femme-homme seraient réduites de moitié, et l'écart moyen du coût de la vie entre les femmes et les hommes éliminé, s'il y avait autant d'innovatrices que d'innovateurs. Ils montrent également que les inégalités sociales du coût de la vie entre le premier et le dernier décile de revenu sont comparables à celles entre les hommes et les femmes.

Mais pourquoi les inventeurs innoveront-ils plus pour leur genre et pour leur milieu social que pour « l'ensemble de l'humanité » comme ils l'affichent bien souvent ? Non pas par intérêt économique, mais simplement par manque d'imagination. En effet, les auteurs montrent que les futurs inventeurs qui partagent les bancs de l'école avec plus de filles inventeront plus tard davantage pour les femmes ; et que ceux qui partagent les bancs de l'école avec des enfants moins favorisés inventeront plus tard davantage dans les secteurs des biens de nécessité, c'est-à-dire les biens qui représentent une part plus importante de la consommation des ménages plus pauvres.

L'intérêt et la rentabilité économiques ne jouent pas, ces différences d'innovation n'étant pas associées à des différences de revenus entre les inventeurs. La question reste maintenant d'accélérer l'accès des femmes et des individus d'origine sociale défavorisée aux carrières scientifiques et à l'innovation.

Pauline Grosjean (professeure d'économie à l'université de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)), « Quand l'innovation renforce les inégalités de genre », *Le Monde*, 14 décembre 2023.

ANNEXES

Document 1 : chronologie sur les droits des femmes en France

1804 : le *Code Civil* est promulgué ; la femme est juridiquement une mineure toute sa vie d'abord sous l'autorité de son père puis celle de son mari

1810 : l'adultère est un délit passible de prison pour la femme et d'une amende pour le mari. Le « devoir conjugal » est une obligation : le viol entre époux n'est pas reconnu

1850 : loi Falloux sur l'école. Toute commune de plus de 800 habitants doit créer une école de filles.

1880 : lois Ferry sur l'école.

1884 : loi Naquet autorisant le divorce mais uniquement pour faute

1890-1900 : les suffragettes ont peu d'audience en France, mais beaucoup en Grande-Bretagne

1892 : interdiction du travail de nuit pour les femmes

1904 : loi sur l'avortement. L'avortement est un crime, puni de prison.

1907 : les femmes peuvent disposer librement de leur salaire

1909 : congés maternité (4 semaines, pratiquement sans solde)

1914-1918 : première guerre mondiale, les femmes remplacent à l'usine, les hommes partis au front.

1918-1919 : les femmes obtiennent le droit de vote en Grande-Bretagne, États-Unis et en Allemagne

1920 : interdiction de l'avortement et des contraceptifs

1938 : suppression du « devoir d'obéissance » au mari du *Code civil*

1942 : l'avortement devient un « crime contre la sûreté de l'Etat » (Vichy) puni de mort

1944 : droit de vote et d'éligibilité pour les femmes

1945 : suppression de la notion de « salaire féminin » (à travail égal, salaire égal)

1946 : le préambule de la nouvelle *Constitution* pose le principe de l'égalité de droit entre hommes et femmes

1956 : fondation du Planning familial.

1964 : pour la première fois depuis la guerre le taux de fécondité baisse alors que le taux d'activité féminine augmente

1965 : droit d'avoir un emploi et un compte en banque sans l'accord du mari

1967 : la loi Neuwirth autorise la pilule contraceptive

1968 : création du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) avec pour slogan « le privé est politique »

1970 : des militantes du MLF déposent une gerbe sous l'Arc de triomphe à la femme du soldat inconnu en scandant « Il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme » ; leur arrestation attire pour la première fois l'attention des media sur le MLF et le mouvement féministe

1970 : « l'autorité parentale » sur les enfants remplace la « puissance paternelle » dans le *Code civil*

1971 : "manifeste des 343" femmes célèbres déclarant avoir avorté

1974 : création du secrétariat d'Etat à la condition féminine.

1975 : loi autorisant le divorce par consentement mutuel

1975 : loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

1983 : loi sur l'égalité professionnelle qui punit les discriminations salariales et dans les promotions

1984 : égalité des époux dans la gestion des biens du couple dans le *Code civil*

1990 : reconnaissance du viol entre époux par la jurisprudence (jusque là relève du « devoir conjugal »)

1991 : autorisation de la publicité pour les contraceptifs sous certaines conditions

1992 : le harcèlement sexuel au travail devient un délit

1993 : création du délit d'entrave à l'IVG

1994 : la conférence mondiale sur les femmes de l'ONU à Pékin adopte un programme d'action inspiré des études sur le genre recommandant la mise en place de politiques publiques pour lutter contre les discriminations et les violences sexistes

2000 : loi sur la "parité" en politique

2004 : loi instaurant la possibilité d'éviction d'un conjoint violent, la généralisation du téléphone grand danger, la mise en place de stages de responsabilisation pour les auteurs de violences

2006 : loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs

2010 : obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de se doter d'un plan sur l'égalité hommes femmes

2011 : loi imposant des quotas de femmes dans les Conseils d'administration des grandes entreprises

2012 : loi condamnant le harcèlement sexuel

2013 : l'ONU adopte une motion condamnant les violences conjugales quelles que soient les traditions du pays

2016 : quota de 40% de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises

2018 : loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Le délai de prescription des crimes sexuels commis sur des mineurs est de 30 ans à partir de la majorité de la victime. L'infraction d'outrage sexiste est créé pour réprimer le harcèlement dans l'espace public.